

Art : 4/6 : DECLARATION DE FORFAIT (annexe : 7)

2023

Le soussigné, responsable de l'équipage et de la voiture, ne peut se présenter au départ du rallye de Wallonie et déclare forfait

PILOTE				<u>NUMERO</u>
CO PILOTE				
VOITURE				
DIVISION		CLASSES		

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

MONTANT DE VOTRE PAIEMENT	
DATE DE VOTRE PAIEMENT	
PAIEMENT EFFECTUE VIA VOTRE COMPTE	
N°COMPTE DU REMBOURSEMENT	
BANQUE	
COMPTE IBAN	
COMPTE BIC	

REMBOURSEMENTS

100 %	DECLARATION ECRITE AVANT LE	18/04/2023
75 %	DECLARATION ECRITE AVANT LE	22/04/2023
50%	DECLARATION ECRITE AVANT LE	28/04/2023
RIEN	DECLARATION ECRITE APRES LA LISTE DES QUALIFIES AU DEPART	

CE DOCUMENT : doit être adressé le jour même de votre forfait, avec la mention de votre forfait et par écrit uniquement à l'adresse mail (rallye.wallonie@ac-namur.be)

CE DOCUMENT : DEMANDE DE REMBOURSEMENT, doit être adressé par écrit à l'organisation avant le **28/04/2023** et uniquement à cette même adresse mail.

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE

SIGNATURE

DATE DE LA DÉCLARATION